

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du mardi, 11 juin 2019**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ; Mmes Schmitz et Antinori ; MM. Treff, Maes, Siebenaller et Flora, conseillers ; M. Mergen, secrétaire.

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

Ordre du jour – point 1 – Organisation scolaire provisoire 2019-2020

Le Conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire provisoire 2019/2020, le plan de développement scolaire 2018-2021 ainsi que le plan d'encadrement périscolaire 2019-2020.

Ordre du jour – point 2 HUIS CLOS

Il s'agit d'un point sur lequel le conseil communal a délibéré à huis clos (séance secrète).

Ordre du jour – point 3 – Approbation des statuts modifiés du SIDEC

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les statuts modifiés du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC.

En effet, certaines circonstances précisées ci-après rendent nécessaires la mise en œuvre de certaines adaptations et modifications sur les dispositions des statuts actuellement en vigueur, à savoir :

- Fusions entre certaines communes membres
- Entrée en vigueur en 2012 d'une nouvelle base légale pour la gestion des déchets
- Mise en œuvre d'un projet de réorganisation de la collecte de déchets

Ordre du jour – point 4 – Impôt foncier et impôt commercial 2020

Pour l'année 2020, le conseil communal fixe à l'unanimité des voix le taux de l'impôt commercial à 250% (taux inchangé).

Pour l'année 2020, le conseil communal fixe à l'unanimité des voix le taux de l'impôt foncier comme suit : (taux inchangés)

Impôt foncier A : 400% (propriétés agricoles et forestières)

Impôt foncier B : 400% (immeubles bâtis et non bâtis).

Ordre du jour – point 5 – Demandes de subside

Subsides accordés par le conseil communal aux associations suivantes :

« Keleclub Hanne Mat Dol 69 »: 1.000.- € (Cinquantenaire)
Lycée du Nord Wiltz : 120.- € (Cinquantenaire).
(votes unanimes)

Ordre du jour – point 6 – Titres de recette

Divers titres de recette datant de l'année 2019 ont trouvé l'assentiment du conseil communal et ont été signés séance tenante.

Ordre du jour – point 6A – Wandpark Rulljen-Géisdref

Pour des raisons d'urgence, le conseil communal ajoute le présent point à l'ordre du jour, ceci conformément aux dispositions de l'article 13, 2^e alinéa de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 (vote unanime).

La commune de Goesdorf est représentée par un membre au conseil d'administration de la société « Wandpark Rulljen-Géisdref S.A. ».

À cet effet, MM. Christian FLORA et Marc SIEBENALLER ont posé leur candidature :

Sur 9 bulletins valables, le résultat du scrutin secret se présente comme suit :

M. Christian FLORA : 5 voix
M. Marc SIEBENALLER : 4 voix.

Le conseil communal nomme donc M. Christian FLORA, conseiller communal, au poste de membre du Conseil d'administration de la société « Wandpark Rulljen-Géisdref S.A. »

La prochaine Assemblée générale ordinaire dudit Conseil d'Administration aura lieu le 27 juin 2019.

Remarques générales :

Le présent rapport indique sommairement les décisions prises par le conseil communal en la séance respective.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins